

Questions orales

revenu. Encore une fois je souligne que tout cela est conforme au document de travail qui a été mis de l'avant par le gouvernement fédéral en 1973, et qui a reçu l'appui unanime des provinces.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Combien avez-vous payé pour ce discours?

LE PROGRAMME PRÉVU POUR 1976

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je crois savoir que la majorité des provinces ne pensent pas que le programme sera mis en œuvre dès maintenant. Le ministre expliquerait-il à la Chambre la nature du programme qui doit entrer en vigueur en 1976 et les changements auxquels on peut s'attendre pour 1976 et les années suivantes?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je regrette que l'honorable député n'ait pu assister aux conférences fédérales-provinciales. Il aurait constaté que, contrairement à l'information qu'il vient de donner à la Chambre, ce n'était pas la majorité des provinces qui était de l'avis qu'il a indiqué. Au contraire, la décision à laquelle on est arrivé à la conférence en est une qui a été adoptée par toutes les provinces, et elle paraît dans le communiqué qui a été émis à la fin de la conférence.

ON DEMANDE QUE LE REVENU ANNUEL GARANTI SOIT IMPOSABLE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Au sujet du revenu annuel garanti proposé aux provinces canadiennes, qui semble créer un peu de charivari à travers le pays, le ministre considère-t-il la possibilité de verser un revenu annuel garanti indistinctement à chaque Canadien, quitte à recueillir l'excédent des règlements actuels de l'impôt, permettant à ceux qui touchent de gros revenus de rembourser l'excédent au gouvernement, et permettant par le fait même aux familles pauvres de garder la totalité du revenu annuel garanti, qui s'ajouterait au revenu actuel si celui-ci est insuffisant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agit d'une des options qui a été considérée par le gouvernement, c'est-à-dire l'option des crédits fiscaux. Le gouvernement, dans la proposition qu'il a présentée à la conférence fédérale-provinciale, a retenu de préférence la formule des paiements de transfert plutôt que celle des crédits fiscaux.

● (1440)

Cependant, la proposition que nous avons mise de l'avant après étude et expérience n'élimine pas la possibilité de transformer le programme proposé en programme de crédits fiscaux. Mais ce n'est pas la proposition mise de l'avant par le gouvernement lors de la conférence.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le gouvernement envisagerait-il, par exemple, de transférer des crédits directement de la Banque du Canada qui

[M. Lalonde.]

distribuerait aux provinces les sommes dont elles auraient besoin pour établir un revenu annuel garanti?

M. Lalonde: Non, monsieur le président.

[Traduction]

LE COÛT ESTIMATIF DU PROGRAMME DE REVENU ANNUEL GARANTI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire sur le coût estimatif du programme? Il a été dit que le projet présenté par le ministre représenterait une dépense annuelle de 250 millions à 2 milliards de dollars par année, c'est-à-dire qu'il coûterait à chaque contribuable canadien 300 dollars environ chaque année. Le ministre voudrait-il tirer la chose au clair, afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il est évident que cela dépend des niveaux de paiement qu'on voudrait accorder aux personnes dans le besoin, et du taux de réduction. Je n'aurais aucune hésitation à croire que si le parti de mon honorable collègue était au pouvoir, nous aurions un revenu garanti pour les citoyens du Canada sans qu'il en coûte un seul sou, pour la bonne raison que les bénéfices seraient tellement bas que personne ne pourrait en bénéficier.

[Traduction]

M. Alexander: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre a affirmé que ce programme coûterait entre 250 millions et 2 milliards de dollars par année. Je le demande carrément au ministre, est-ce là ce qu'il a dit pendant la conférence, ou après?

M. Lalonde: Oui, monsieur l'Orateur, je souligne encore une fois que le chiffre dépendrait du niveau des prestations, qui serait arrêté d'un commun accord par les provinces et l'administration fédérale, et du taux fiscal attaché à ces prestations. Voilà ce qui explique l'envergure de l'écart.

LES PRESTATIONS AUX AVEUGLES ET AUX INVALIDES—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES AU SUJET D'UNE SOLUTION AUX PROBLÈMES DES PRESTATAIRES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au ministre. Comme le revenu annuel garanti est remis à plus tard et n'est donc pas en vue pour bientôt, puis-je demander au ministre s'il s'est penché sur le sort de certaines personnes vivant dans une misère extrême? Je pense en particulier aux aveugles et invalides qui vivent de leurs pensions. Ces prestations ne dépassent pas encore le maximum national de \$75. Je sais qu'il s'agit là d'une affaire de compétence provinciale, mais en a-t-il été question, et dans l'affirmative, n'est-il pas possible d'alléger le sort de ces personnes?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, ce problème n'a pas été soulevé au cours de la conférence, mais comme l'honorable député l'indique très bien, il s'agit d'une question qui est dans l'option des provinces concernées. Les provinces peuvent opter plutôt pour le Régime d'assistance publique du Canada, qui permet aux provin-